

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2019 A 20 H

PRESENTS : Messieurs TCHOBDRENOVITCH Robert, LABBAYE Bernard, ESPITALIER Vincent, DURET Henri, GRAFFOULIERE Daniel, Thomas MONTAGNE, VIGOUROUX Alain.
Mesdames VITALE Bernadette, VIGNAIS Laurie, DE LUZE Laurence, DUPONT Gwenaëlle, FRANCONNE Annie,

ABSENTS EXCUSES : TEISSIER Mireille (procuration Alain VIGOUROUX).

ABSENTS : MARGAILLAN Julie, SUMIAN Henri

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame DE LUZE Laurence

Lecture des décisions prises dans le cadre des délégations reçues du conseil municipal (Article L2111.22 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

- Signature de 6 décisions de renonciation au droit de préemption urbain
- Encaissement d'un chèque de 2540.20 euros correspondant au montant du remboursement du sinistre « effraction local communal au tennis ».

1) DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CRET II

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet « Eco quartier des Espinasses – construction du groupe scolaire » a bien été retenu au titre de la programmation du CRET 2 (CONTRATS REGIONAUX D'EQUILIBRE TERRITORIAL 2^{ème} génération 2019-2021). Dans un premier temps, la Région subventionne les études contribuant à la qualité QEB du projet sur 2019.

La demande de subvention s'élève à hauteur de 15 % du montant hors taxe des travaux, soit 35 967 €.

Il propose à l'assemblée de solliciter une subvention au Conseil Régional et d'arrêter le plan de financement prévisionnel comme suit :

COUT PREVISIONNEL DU PROJET : PHASE 1 ETUDES : 239 785.00 euros H.T.

Recettes prévisionnelles :

- CRET II : 35 967.00 euros
 - Autofinancement : 203 818.00 euros
 - T.V.A. : 47 957.00 euros
- Soit un total de T.T.C de 287 742.00 €

Le conseil municipal vote : POUR à l'unanimité

2) CONVENTION COMMUNE/CENTRE SOCIAL DE L'AIGUIER

Madame VIGNAIS rappelle au conseil municipal que la commune a signé une convention avec le centre social et culturel de l'Aiguier pour organiser, animer et diriger un ALSH à Mirabeau pour les enfants de 3 à 12 ans.

La convention est arrivée à son terme et il y aurait lieu de la reconduire de septembre 2018 à août 2019, renouvelable par tacite reconduction pour une période de 3 ans de septembre 2018 à fin juillet 2021.

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance de la proposition de convention, monsieur le maire demande au conseil de se prononcer.

Le conseil municipal vote : POUR à l'unanimité et autorise le maire à signer ladite convention

3) MISE EN PLACE D'UNE PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DI PERSONNEL COMMUNAL

Madame VITALE rappelle les dispositions du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Après avis du Comité technique paritaire,

Elle propose :

- De participer à compter du 1^{er} avril 2019, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- De verser une participation mensuelle de **5 €** à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée,
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous documents y afférent

Le conseil municipal vote : POUR à l'unanimité

4) CONVENTION CARTE TEMPS LIBRE 2019

Madame VITALE présente au Conseil Municipal la convention « Carte Temps Libre » proposée par la CAF pour l'année 2019 et ayant pour objet de permettre aux familles allocataires sous certaines conditions d'accéder à l'offre de loisirs de proximité sur la Commune.

Ce dispositif est complémentaire au contrat enfance jeunesse.

Cette convention est complétée par un avenant précisant l'enveloppe budgétaire affectée par chacun des partenaires du dispositif pour 2019. L'engagement financier pour la commune de Mirabeau est fixé à 200 €.

Le conseil municipal vote : POUR à l'unanimité

5) ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de renouveler l'adhésion à l'Association des Maires Ruraux de France et rappelle que cette association a pour but :

- De promouvoir et défendre la commune et ses élus comme base de la démocratie et premier contact avec les citoyens, pour la ruralité et l'aménagement du territoire.

La cotisation annuelle est de 75 €.

Le conseil municipal vote : POUR à l'unanimité

6) APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

La loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile (article 13) a instauré le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui est de la compétence de la commune. Il définit sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques majeurs connus. Monsieur LABBAYE présente au conseil municipal le document élaboré par monsieur Vincent LEGER, référent sécurité de la commune, en concertation avec les différents services administratifs.

Il précise que ce document a fait l'objet d'une transmission aux services préfectoraux pour avis et que leurs observations ont été prises en compte.

Monsieur LABBAYE propose au conseil municipal de valider le Plan Communal de Sauvegarde, d'autoriser le maire à prendre l'arrêté municipal en conséquence et de transmettre ce document à tous les services concernés.

Le conseil municipal vote : POUR à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur VIGOUROUX :

- Demande s'il est possible d'aménager la rue Martial Montagne en libérant un des trottoirs afin de faciliter le passage des piétons avec également un passage protégé à créer. Monsieur le maire informe que cette proposition va être étudiée.
- Demande de refaire le passage protégé sur la RD 973. Monsieur le maire informe que l'aménagement du carrefour est envisagé.
- Demande si un plan des travaux de réfection des voies communales a été réalisé. Monsieur le maire informe que le projet sera présenté en commission finances et inscrit au BP 2019.
- Demande s'il est possible d'augmenter la vitesse autorisée à la sortie du village en direction de Pertuis, soit à 70 km/h. Monsieur le Maire précise que cette possibilité a déjà été évoquée mais que la gendarmerie préconise le maintien de 50 km/h pour plus de sécurité.

INFORMATIONS DIVERSES

- Madame DE LUZE fait un compte rendu des deux débats citoyens qui ont eu lieu à Mirabeau les 5 et 23 février 2019.
- Monsieur LABBAYE informe qu'un cabinet médical est créé au Bosquet. Madame CIBOIS-HONNORAT s'installera à compter du 2 avril 2019.
- Monsieur le maire fait un retour sur la réunion des associations du 2 mars. Il informe qu'il a prévu de rencontrer un courtier en assurance afin d'étudier la possibilité d'un contrat groupé qui pourrait minimiser les coûts pour chaque association.

Fin de la réunion 21 h 45